

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 07

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

09/04/2025

24 présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, M. VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

07 pouvoirs : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à Mme JOURDAN Véronique, M. BERTHIER Yves à M. VITTOZ Philippe, M. BERTHOLLIER Christian à M. REGALLET Paul, M. LESAGE Claude à Mme ANDRE Valérie, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude, M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, Mme YACONO Céline à M. LECOCQ Pascal.

05 absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand.

OBJET : CONTRIBUTION A LA SECTION APICOLE DU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES DEUX SAVOIE – LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DU FRELON ASIATIQUE ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers définis par l'arrêté n°PREF-DCL-BIE-2023-13 disposant notamment « La communauté de communes exerce par ailleurs, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'action d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants : », « Protection et mise en valeur de l'environnement pour la conduite d'action d'intérêt communautaire » ;

Considérant que la lutte contre la prolifération du frelon asiatique n'est pas un sujet strictement communal et doit être considéré d'intérêt communautaire ;

Considérant que tout transfert de charges doit être compensé par un transfert de ressources équivalent ;

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que la délibération n°2024_03_26_01 du 26 mars 2024 adopte le principe du versement par la communauté de communes Val Guiers à la section apicole du GDS des

Savoie, puis que le même montant est refacturé aux communes membres selon le *prorata* habitant.

PROPOSE de maintenir ce fonctionnement dans les années à venir.

INFORME que la section apicole du GDS des Savoie sollicite 10 753,76 € pour l'année civile 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention

➤**CONFIRME** le principe de la refacturation de l'intégralité de la subvention intercommunale aux onze communes membres au *prorata* de la population totale publiée chaque année par l'INSEE ;

➤**APPROUVE** le montant de la contribution 2025 de 10 753,36 € ;

➤**AUTORISE** le Président à signer tout acte utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 22/04/2025,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN